

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 MAI 2017
Compte-rendu

L'an deux mil dix sept, le trente et un mai à 20H30 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Marie-Claude HEURTEAUX, Maire.

PRESENTS : Mme HEURTEAUX Marie-Claude, Mme BLONDEL Françoise, M. MEYER Eric, M. IMBAULT Xavier, M. BEAUMONT François, M. GRIFFON Jean-Philippe.

ABSENTS EXCUSES : Mme PORTEJOIE Sophie (donne pouvoir à Mme HEURTEAUX)
Mme MARTINS Carmen
M. BOISSIÈRE Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE : M. IMBAULT Xavier

1/. Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2017 est approuvé et signé.
Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 Avril 2017 est approuvé et signé.

2/. Schéma d'Assainissement – Zonage d'Assainissement

Madame la Maire rappelle que suite à la réunion du 1^{er} février 2017, de présentation du zonage d'assainissement par le Cabinet BUFFET, un choix doit être fait quant à la détermination du mode d'assainissement de la commune d'Abbeville la Rivière afin de passer à enquête publique la carte et la notice explicative de zonage.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DIT que toutes les habitations de la Commune resteront en assainissement non collectif.

DECIDE le passage à enquête publique de la carte et la notice de zonage d'assainissement.

3/. Prestation de service travaux de déneigement

Le Conseil Municipal accepte la prestation de service pour le déneigement 2016/2017

4/. Subvention à l'association Le lamas et ses ressources

Vu la demande de subvention faite par l'association Le lama et ses ressources,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 150€ pour l'année 2017

DIT que cette somme est inscrite au BP 2017

5/. Subvention au Comité des fêtes d'Abbeville la Rivière - Arrancourt

Vu la demande de subvention faite par le Comité des fêtes d'Abbeville la Rivière - Arrancourt,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 150€ pour l'année 2017

DIT que cette somme est inscrite au BP 2017

6/. QUESTIONS DIVERSES

1/. L'éclairage public ne sera plus allumé le matin et le soir pendant les mois de Juin, Juillet et Août

2/. Modification des horaires de la cloche :

* 8h en semaine

* 9h le samedi et dimanche

* Il n'y aura plus d'angelus à 7h

3/. Voir pour l'achat d'un miroir au carrefour de Boischambault

Clôture de la séance à 21H35.

La Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,